



Programme d'Appui aux PME/PMI  
et à la Maîtrise des Technologies  
d'Information et de Communication (PME II)

# REVUE DE PRESSE

Du 23 au 27 Juin 2013



Programme cofinancé par l'Algérie et l'Union Européenne  
Palais des expositions Pîns Maritimes - Mohammadia - Alger  
Tél. : +213 (0) 21 21 00 68 - Fax : +213 (0) 21 21 00 86 - e-mail : [contact@algerie-pme2.dz](mailto:contact@algerie-pme2.dz)  
[www.algerie-pme2.dz](http://www.algerie-pme2.dz)

## SOMMAIRE

<b>Environnement de la PME</b>	
Nouveau régime de croissance : Un rôle prépondérant pour la PME	<b>P4</b>
Projet du nouveau code des investissements	<b>P6</b>
Nouveau régime de croissance : Un rôle prépondérant pour la PME	<b>P7</b>
Investissements : Tizi-Ouzou classée à la première place au niveau national (ANDI)	<b>P9</b>
Politique industrielle et climat des affaires deux projets présentés au gouvernement	<b>P10</b>
L'Association des producteurs algériens des boissons rassure : Pas de pénurie d'eau minérale cet été	<b>P12</b>
Usine Sanofi-Aventis de Sidi Abdallah	<b>P14</b>
Atelier du Forum des chefs d'entreprises : Les politiques de subvention de l'Algérie en débat	<b>P15</b>
50% des projets Andi abandonnés La bureaucratie tue l'investissement	<b>P17</b>
Le premier ministre les a instruits d'accompagner les projets d'investissement Sellal aux walis : "Libérez le foncier industriel !"	<b>P19</b>
<b>PME</b>	
Usine de production Danone d'Akbou : Un fleuron de l'industrie laitière	<b>P21</b>
Les médias nationaux chez Danone Djurdjura Algérie	<b>P23</b>
<b>TIC</b>	
SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA CYBERCRIMINALITÉ La formation fait terriblement défaut	<b>P25</b>
Développement rapide des technologies : Un défi majeur pour les médias nationaux	<b>P27</b>
Lancement de deux sites e-commerce	<b>P29</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
Le délégué général de l'ABEF a radio Chaîne III : « Il faut augmenter la part de financement de l'investissement productif »	<b>P30</b>
LE NOUVEAU RÈGLEMENT A PARU, HIER, AU JOURNAL OFFICIEL Les clients exonérés des frais bancaires	<b>P32</b>
La Banque centrale plafonne les marges des banques étrangères La Banque d'Algérie serre les vis	<b>P34</b>

## SOMMAIRE *suite ...*

<b>COOPERATION / INTERNATIONAL</b>	
Développement éco social de l'Algérie à l'horizon 2030 : Le rapport final fin prêt	<b>P35</b>
Ola Borten Moe, ministre du Pétrole la Norvège veut renforcer sa présence	<b>P37</b>
Troisième rencontre e-commerce L'adaptation du B to B en Algérie	<b>P38</b>
Algérie-Koweït : renforcer la coopération dans le domaine de l'habitat	<b>P39</b>
CNUCED : baisse des investissements étrangers en Algérie à 1,48 milliard de dollars en 2012	<b>P40</b>
Système d'information Sanitaire algérien : Un outil précieux d'aide à la décision et au pilotage du secteur	<b>P41</b>
<b>EVENEMENTS</b>	
10e salon international MED-IT : Une plate-forme de réflexion	<b>P43</b>

## ENVIRONNEMENT DES PME

Support	EL MOUDJAHID	Date	23 Juin 2013
Titre	<b>Nouveau régime de croissance : Un rôle prépondérant pour la PME</b>		

*La diversification de l'économie préconisée au titre du nouveau régime de croissance, unerevendication insistante qui a fait le consensus à l'occasion du Forum économique et social du cinquantenaire, ne peut s'opérer en dehors de la consolidation du rôle de la petite et moyenne entreprise pour lui permettre de s'intégrer à la stratégie de croissance.*

**L**e redéploiement de la PME, appelée à s'inscrire dans cette logique économique qui s'impose désormais à l'Algérie, doit prendre en compte le volet de la sous-traitance et la dimension territoriale dans un souci d'équilibre en matière de répartition spatiale et de stabilité sociale, le déséquilibre étant marqué en faveur des wilayas du Nord qui accueille 60% des effectifs au détriment des régions de l'intérieur du pays, notamment le Sud avec seulement 10% de PME.

La création d'entreprises, dans cette catégorie, devra également être orientée vers les filières qui concourent à l'intégration et à la diversification de l'économie nationale. L'état des lieux retenu par un rapport du CNES, élaboré sur la base de données fournies par les départements concernés, fait ressortir une forte prédominance du secteur des services, en particulier, et «une absence criante des nouveaux métiers de point », une caractéristique « symptomatique des efforts devant être menés en matière d'économie fondée sur la connaissance et le savoir». A ce niveau intervient le volet de la formation de la ressource humaine, un thème souligné avec insistance par les experts présents au forum du CNES de par l'importance de son rôle dans la qualification des personnels et de la main-d'œuvre, mais aussi de consolidation des capacités managériales aux plans de l'innovation et de la compétitivité. Le constat, aujourd'hui, laisse apparaître « le caractère éphémère des entités créées et leur taille qui reste très réduite », note le rapport.

En fait, le taux de mortalité des PME, soit 7,86%, reste supérieur à celui de leur création (6,92%), alors que 96% du tissu de ces entreprises est constitué de TPE (très petites entreprises). L'autre constat est que les entreprises versées dans l'agroalimentaire sont « essentiellement de type familial ne maîtrisant pas le processus d'exportation et les exigences réglementaires internationales ». L'enjeu, par conséquent, impose aux entreprises d'insérer dans leur agenda les bonnes pratiques de gestion qui consistent à apprendre à analyser les indicateurs et signaux du marché, opter pour une stratégie de développement orientée vers les fondamentaux de la mise à niveau et de la bonne gouvernance, d'acquérir les instruments de la concurrence et de la compétitivité. Et c'est dans l'objectif de mise en place d'une stratégie de développement durable que s'inscrit la démarche des pouvoirs publics, à travers le plan quinquennal 2010-2014 visant la création de 200.000 PME et la mise à niveau de 20.000 entreprises.

D'autres actions et mesures incitatives ont été initiées dans ce sens en matière d'allègement fiscal, de renforcement des capacités d'autofinancement des PME, par le biais de la Bourse et le recours au leasing notamment de financement de projets à longue maturité à travers le FNI et les de fonds d'investissements locaux.

D. Akila

Support	LE JEUNE INDEPENDANT	Date	23 Juin 2013
Titre	Projet du nouveau code des investissements		

*Pour une plus grande cohérence des dispositions.*



**L**a nouvelle mouture du code des investissements devra être présentée après-demain en Conseil de gouvernement. Le nouveau texte, qui sera présenté par Cherif Rahmani, ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, est particulièrement attendu par les milieux d'affaires en Algérie et les investisseurs étrangers.

Même si les détails de la nouvelle mouture ne sont pas encore connus, les réaménagements visent à apporter plus de cohérence aux textes régissant l'investissement en Algérie, selon une source proche du dossier. « Le code des investissements n'a pas été modifié depuis 2001. Or, ces dernières années, beaucoup de nouvelles lois et de textes ont été introduits. Le but est de mettre à plat tout le système et de le rendre cohérent », a expliqué une source gouvernementale sur le site électronique «tout sur l'Algérie».

A travers cette révision, le gouvernement ambitionne de rassurer les investisseurs étrangers qui boudent l'Algérie ces dernières années. « Nous allons donner une grande lisibilité et beaucoup de stabilité », explique notre source. « C'est un code qui ne va plus contrôler l'investisseur, mais l'accompagner. Il intègre les normes et les standards internationaux. Le texte intègre les bonnes pratiques, tout en préservant la compétitivité de nos entreprises nationales », a-t-elle ajouté, sans fournir de détails. Le texte ne va pas apporter de modification à la règle 51/49 sur l'investissement étranger, même si le gouvernement n'exclut pas un aménagement de la loi pour les petites et moyennes entreprises.

Cherif Rahmani présentera également mercredi au gouvernement sa stratégie industrielle. Les grandes lignes de la nouvelle démarche du ministre de l'Industrie commencent à se dessiner depuis quelques semaines, via les contrats de partenariat signés avec des groupes étrangers. Le nouveau plan devrait fournir une feuille de route pour une stratégie de ré industrialisation de l'Algérie.

M. B.

Support	LE JEUNE INDEPENDANT	Date	24 Juin 2013
Titre	<b>Nouveau régime de croissance : Un rôle prépondérant pour la PME</b>		



## Quelle stratégie adopter ?

La nouvelle politique industrielle et le rapport sur le climat des affaires en Algérie seront présentés demain au gouvernement, a annoncé, hier, le ministre de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, Cherif Rahmani. Deux rapports relatifs à la nouvelle politique industrielle et à l'amélioration du climat des affaires en Algérie seront présentés au gouvernement.

Jugeant plus judicieux de ne pas révéler ses nouveautés, Rahmani s'est contenté de dire que la nouvelle politique industrielle est élaborée dans l'objectif de «libérer l'économie algérienne» des hydrocarbures à travers la création de nouvelles sources de richesses, en faisant appel au savoir-faire international pour localiser, ici en Algérie, des segments d'industrie pour développer la qualité et l'innovation et la formation des jeunes. Le ministre a déclaré que sa nouvelle politique industrielle tient compte de «tout ce qui a été dit ou écrit en Algérie ces dernières années», tout comme elle a pris en considération «les nouveaux rapports de force dans le monde».

Ces rapports ont été élaborés dans le but de «définir une politique industrielle» pour développer les exportations, l'emploi, et contribuer à créer de la valeur ajoutée. Il s'agit à travers cette nouvelle démarche de promouvoir des filières industrielles stratégiques où l'Algérie recèle un potentiel et dispose d'atouts compétitifs. Cette nouvelle stratégie est basée sur le renforcement des entreprises, notamment les PME, pour les aider à se placer sur le marché international. «Nous allons accorder des avantages aux PME pour les aider à se moderniser», a-t-il dit, insistant sur l'importance de créer à l'avenir des pôles industriels spécialisés. Rahmani a précisé que cette dernière a été élaborée en tenant compte de toutes les propositions déjà formulées il y a quelques années en Algérie, dans le cadre de la stratégie industrielle.

Pour Rahmani, cette stratégie vise «à libérer le pays de sa dépendance du secteur des hydrocarbures par la création de sources de richesse au niveau national, en faisant appel au savoir-faire international». «Nous avons besoin de mettre le pays à l'abri du retournement de la volatilité des prix du pétrole», a-t-il soutenu. Pour ce qui est du climat des affaires, Rahmani a indiqué que son rapport contient des «réponses» aux remarques faites par la Banque mondiale (BM) dans son rapport Doing Business de 2012, où l'Algérie a été classée 148e sur une liste de 183 pays.

Le rapport du département de l'industrie contient 100 propositions pour l'amélioration du climat des affaires en Algérie, recueillies auprès du patronat, des experts et autres organisations, dont le Care (Cercle d'action et de réflexion autour de l'entreprise) ou l'initiative Nabni, a ajouté Rahmani.

M. T.



Support	APS	Date	25 Juin 2013
Titre	<b>Investissements : Tizi-Ouzou classée à la première place au niveau national (ANDI)</b>		

*TIZI-OUZOU- La wilaya de Tizi-Ouzou occupe la première place en matière d'investissements réalisés à l'échelle nationale au niveau l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI), depuis sa création à ce jour, a révélé, mardi, à Tizi-Ouzou, le Directeur général de l'ANDI, M. Abdelmalek Mansouri.*

**S**ur un total de 47.593 projets d'investissements déclarés, 4.170 ont été enregistrés à l'actif de la wilaya de Tizi-Ouzou.

Intervenant lors d'une journée d'études sur "les mesures de soutien à l'investissement", organisée par le guichet unique local décentralisé de l'Andi, M Mansouri a précisé que sur 29619 projets accompagnés par l'Andi et réalisés à travers le territoire national, 2584 l'ont été dans la wilaya de Tizi- Ouzou, soit l'équivalent de 9 p.c. du total des projets.

"La wilaya de Tizi- Ouzou demeure loin, cependant, d'une exploitation optimale de ses potentialités", a estimé le dg de l'ANDI, en faisant remarquer que "près de 77 pc des projets déclarés relèvent du secteur du transport, contre 6 pc seulement dans l'industrie".

"Cet état de fait , préjudiciable à l'investissement productif, ne valorise que peu cette wilaya qui offre de si grandes opportunités d'investissements , dans tous les secteurs " , a-t-il souligné.

Il a invité les différents partenaires de l'acte d'investissement à "redoubler d'efforts et de réunir toutes les synergies , afin d'instaurer une dynamique réelle de développement, capable de mobiliser les détenteurs de capitaux pour les investir dans des activités productives , à forte valeur ajoutée , génératrices de richesses et créatrices d'emplois".

Dans ce contexte , M Mansouri a rappelé , à l'intention des investisseurs , les mesures prises , durant ces deux dernières années, par le Gouvernement pour la mise en place d'un environnement et de conditions propices à l'investissement, dont la bonification des taux d'intérêt des crédits à l'investissement , la création des fonds d'investissement de wilaya , le développement du leasing pour ce qui concerne l'accès au financement, la suppression de la procédure de concession de terrains domaniaux aux enchères, ainsi que la réduction de la redevance locative , en matière de foncier.

D'autres mesures de facilitation de l'acte d'investir ont été prises également en 2013 et consistent essentiellement en le relèvement du seuil du montant à partir duquel les projets sont soumis au Conseil national d'investissement , la réduction des délais de réponse, l'installation du Comité "Doing business" et du Conseil de la concurrence, l'audit des procédures suivies au niveau de l'ensemble des administrations et organismes sollicités par le citoyen, et autres mesures de facilitation des procédures d'investissement.

Support	EL WTATN	Date	25 Juin 2013
Titre	<b>Politique industrielle et climat des affaires deux projets présentés au gouvernement</b>		

*Deux rapports portant sur la nouvelle politique industrielle et le climat des affaires, Doing Business, seront présentés, aujourd’hui, au gouvernement par le ministre de l’Industrie, de la PME et de la Promotion de l’investissement.*

**C**herif Rahmani, qui s’exprimait hier lors d’une rencontre de partenariat algéro-italienne, a ébauché quelques-unes des idées développées dans le document relatif à la stratégie industrielle. Il s’agit notamment de «l’identification de six groupes de filières industrielles à renforcer ou à récupérer pour créer une base industrielle publique et privée solide sur le plan interne et ouverte sur des perspectives d’exportation». «Les mois à venir seront mis à profit pour créer des groupes industriels publics et privés compétitifs sur le plan national et international, cela appelle un renforcement des PME en tant que tissu essentiel qui crée de l’emploi», a notamment déclaré le ministre qui a évoqué «des avantages qui seront accordés aux PME pour les aider à se renforcer, à fusionner et à se moderniser».

«Parallèlement, il nous faut créer des pôles industriels pour créer des synergies nationales», a encore précisé M. Rahmani qui a estimé, dans une déclaration en marge de la rencontre organisée à l’hôtel El Djazaïr, que l’objectif est d’arriver à bâtir une industrie créatrice de richesses et d’emplois pour «prémunir le pays des effets de la volatilité des prix et d’un éventuel choc pétrolier».

Le second rapport, qui sera présenté au gouvernement, porte sur l’amélioration du climat des affaires. Il englobe, selon M. Rahmani, «100 préconisations qui seront présentées aux membres du gouvernement pour un arbitrage». Le Doing Business permettra une fois finalisé, selon le ministre, «d’accompagner la nouvelle politique industrielle et de favoriser le partenariat». Il est à noter que la rédaction du document Doing Business a été confiée, le 10 mars dernier, à un comité installé par le ministère de l’Industrie, de la PME et de la Promotion de l’investissement sur la base de critères d’évaluation pris en compte par la Banque mondiale dans sa classification des économies des pays, selon leur degré d’attractivité pour les investissements.

Le ministère de l’Industrie avait entamé, depuis quelques mois, une démarche visant à créer un meilleur climat des affaires en améliorant le classement de l’Algérie actuellement logée à la 153e place parmi plus de 180 pays. Une situation que Cherif Rahmani veut à tout prix corriger en obtenant pour l’Algérie un meilleur classement dans le prochain rapport Doing Business de la Banque mondiale.

### **Un Forum d’affaires algéro-italien en octobre**

Le ministre de l’Industrie a ouvert, hier, en compagnie du vice-ministre italien du Développement économique, Carlo Calenda, une rencontre algéro-italienne en vue d’identifier les domaines de partenariat.

La rencontre vient en prélude d'un important forum d'affaires programmé en octobre 2013 à Alger et regroupant des centaines d'entreprises italiennes et algériennes. «Des filières ont été identifiées» dans le cadre d'une feuille de route qui, selon M. Rahmani, «permettra de créer des projets concrets à mettre en œuvre entre 2014 et 2015».

Les projets seront lancés dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la mécanique, de la pêche, du tourisme, de la pharmacie et de la biotechnologie.

Le vice-ministre italien a, pour sa part, déclaré que «le gouvernement italien fixera des priorités de son action au mois de juillet et l'Algérie sera une de ses priorités». Il estimera qu'une nouvelle «phase importante doit être entamée entre son pays et l'Algérie, fondée sur l'investissement plus que sur l'export par le biais des PME italiennes». Il est à noter que les échanges commerciaux algéro-italiens sont évalués actuellement à plus de 15 milliards de dollars.

Zhor Hadjam

Support	EL MOUDJAHID	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>L'Association des producteurs algériens des boissons rassure : Pas de pénurie d'eau minérale cet été</b>		

*L'Association des producteurs algériens des boissons (APAB) a mis en garde, hier à Alger, contre la consommation de produits alimentaires qui n'obéissent pas aux normes et aux règles d'hygiène.*



**C**itant, entre autres, les “charbetes” qui se vendent sur les trottoirs, le président de ladite Association, M. Ali Hamani, a averti le consommateur sur les dangers de ce genre de produits sur leur santé.

Il a, à ce sujet, rappelé le rôle des autorités locales dans le contrôle des produits alimentaires et la lutte contre le marché parallèle qui continuent de proposer des marques qui peuvent mettre la vie des citoyens en péril.

S'exprimant lors de la conférence de presse organisée en marge de l'assemblée ordinaire de l'Association, le président de l'APAB a tenu, dans son intervention, à sensibiliser les consommateurs aux moyens d'obtenir un produit alimentaire sain qui doit, selon lui, répondre aux mesures d'hygiène, à une conservation adéquate et au respect de la chaîne de froid.

Dans ce contexte, M. Hamani a indiqué qu'une opération destinée à sensibiliser les consommateurs sur la qualité des boissons fraîches, dont la consommation atteindra son pic durant le mois de Ramadhan, a été lancée dernièrement. Cette initiative intitulée «Buvez tranquille», dira l'intervenant, vise à rassurer le consommateur quant à la qualité de la boisson dans un marché marqué par la prolifération du phénomène de marques de boissons ne respectant pas les exigences de la sécurité des aliments et échappant dans beaucoup de cas au contrôle requis. Selon le président de l'APAB, ce label vise à élever les standards de production, valoriser les boissons présentant des critères de qualité, faciliter son choix et induire un effet d'entraînement sur les autres filières agro-alimentaires.

Concernant la pénurie d'eau minérale qui s'est produite l'année dernière au mois d'août, M. Hamani a indiqué que la filière a été renforcée par l'ouverture de nouvelles de production en vue de répondre aux besoins de la population algérienne en matière d'eau minérale. Et d'ajouter que les producteurs ont pris les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité du

produit, notamment en cette période de l'année qui connaît une forte demande à cause de la chaleur et de la canicule.

Par ailleurs, M. Hamani a mis l'accent sur les principales réalisations en 2012, précisant que l'APAB compte une quarantaine de producteurs de boissons qui représentent près de 85% des parts de marché, qui s'est élevé à quelque 3,7 milliards de litres en 2011. Selon les estimations de l'Association, le chiffre d'affaires réalisé par cette filière a dépassé les 215 milliards de dinars en 2011 avec une croissance annuelle de 8%.

Kamélia H.

Support	LIBERTE	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Usine Sanofi-Aventis de Sidi Abdallah</b>		

*Antoine Ortoli : « Le projet avance bien »*



**L**e projet de l'usine Sanofi-Aventis de Sidi Abdallah (ouest d'Alger), le plus important complexe de médicaments du groupe français en Afrique et au Moyen-Orient, avec un volume de 100 millions d'unités-an, «avance bien» et son début de concrétisation devrait intervenir à la prochaine rentrée sociale, a indiqué un responsable à l'International du groupe, Antoine Ortoli. «Toutes les procédures juridico-administratives ont été accomplies.

Le permis de construire a été déposé et le premier coup de pioche est prévu, avec l'aval des autorités algériennes, fin septembre prochain», a annoncé à l'APS le Senior vice-président Intercontinental, Opérations Globales du groupe français, en marge d'un point de presse sur l'Initiative Pédiatrie, lancée en juin 2012 dans 14 pays africains dont l'Algérie. Tout en se réjouissant que les travaux de la Ville nouvelle de Sidi Abdallah «avancent très bien», M. Ortoli a indiqué que le groupe français a «passé beaucoup de temps à mûrir ce projet».

«C'est un projet à long terme (...) c'est avant tout un acquis pour l'Algérie avec une capacité de production importante, mais aussi pour les autres pays, car l'objectif est de pouvoir exporter à partir de cette usine, attendue pour être de loin la meilleure en Afrique», a-t-il ajouté.

Le complexe industriel de Sanofi représente un investissement de l'ordre de 70 millions d'euros. Il produira principalement des formes de médicaments sèches et liquides, et abritera un centre de distribution.

Publié dans : Sanofi-Aventis

Support	EL MOUDJAHID	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Atelier du Forum des chefs d'entreprises : Les politiques de subvention de l'Algérie en débat</b>		

*L'évaluation des politiques de subventions mises en œuvre par les pouvoirs publics a été au centre d'un atelier organisé hier à Alger par le Forum des chefs d'entreprises (FCE).*

L'évaluation des politiques de subventions mises en œuvre par les pouvoirs publics a été au centre d'un atelier organisé hier à Alger par le Forum des chefs d'entreprises (FCE). L'objectif de cette rencontre est, selon le FCE, de contribuer à faire évoluer la réflexion sur l'impact des subventions sur le système productif national, sur le développement économique et social en Algérie, précise le FCE. Il s'agit d'engager la recherche d'une démarche progressive permettant de mobiliser le subventionnement au service du développement économique et social du pays, souligne l'organisation. Les transferts sociaux directs en Algérie ont atteint plus de 11.300 milliards de dinars, soit 156 milliards de dollars de 1999 à 2012, soit 10% du Produit intérieur brut (PIB) et plus d'un quart du budget général de l'Etat. Les aides aux ménages représentent environ 26 % de cette subvention durant la même période, un taux qui n'inclut pas les subventions implicites ou indirectes, non budgétisées, qui représenteraient environ 17 % du PIB en 2010.

Parmi ces aides, il y a notamment les subventions aux prix de l'énergie, sous forme de rachat de dettes des entreprises fournisseuses, qui ont atteint 800 milliards de dinars (10,59 milliards de dollars), soit 6,6 % du PIB, ventilées à raison de 150 milliards de dinars (2,13 milliards de dollars) pour l'électricité et 650 milliards de dinars (8,46 milliards de dollars) pour les carburants. L'atelier du FCE s'intéresse sur le bien-fondé des subventions étatiques et si une partie au moins de cette dépense peut être mobilisée pour le développement économique et social du pays et compétitive l'économie nationale.

Cependant, une subvention efficace peut remédier à une défaillance du marché et équilibrer les coûts et les avantages sociaux et privés, ce qui est surtout valable dans les économies en développement, comme c'est le cas pour l'Algérie. "Ainsi, quand un gouvernement décide de protéger une branche de production nationale particulière, il a le choix entre l'imposition d'un droit de douane sur les importations concurrentes, ce qui n'est pas toujours possible avec les accords internationaux de démantèlement tarifaire, et ce qui n'est pas non plus souhaitable en raison de la répercussion des tarifs supplémentaires de douane sur les prix intérieurs des produits importés, et le subventionnement direct de la branche de production concernée", explique le FCE. Si une subvention est accordée, le prix intérieur resterait le prix d'importation et la subvention accordée permettrait à la branche de production nationale de concurrencer les importations aux prix mondiaux.

C'est une application de "la théorie de l'intervention optimale" qui pourrait s'appliquer dans notre pays, prioritairement aux deux produits lait et céréales, importés massivement et aux prix internationaux, puis subventionnés par l'Etat. Il s'agira également durant les travaux de cet atelier d'examiner l'opportunité, pour l'Algérie de maîtriser, de réorienter et de mobiliser le subventionnement étatique au service du développement économique et social du pays ainsi

que sur les bénéfices potentiels à en tirer, les coûts possibles à payer et les écueils éventuels à éviter, souligne-t-on.

En conséquence, il s'agit d'analyser le subventionnement étatique, à travers les transferts sociaux, financés par le budget général de l'Etat, de 1999 à 2012, en s'interrogeant sur sa pertinence économique, son utilité sociale, son coût financier et son mode de financement.

Publié dans : FCE



Support	EL WATAN	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>50% des projets Andi abandonnés La bureaucratie tue l'investissement</b>		

*Le ministre de l'Industrie, Cherif Rahmani, vient de jeter un pavé dans la mare. Il révèle une réalité, tue jusque-là, concernant les investissements privés en Algérie.*



«**50%** des projets agréés par l'Agence nationale du développement de l'investissement (ANDI) depuis 2002 ont été abandonnés par leurs concepteurs», a-t-il déclaré lors de son intervention devant les participants à la réunion gouvernement-walis, tenue hier à Alger.

#### **Les raisons sont connues.**

Il s'agit, selon le ministre, des problèmes bureaucratiques qui découragent de plus en plus les investisseurs nationaux et étrangers. «Il y a aussi des problèmes financiers et de disponibilité du foncier. Il faut faire sauter ces verrous», lance-t-il. Cherif Rahmani ne donne pas le nombre exact de projets tombés à l'eau, mais il insiste sur la nécessité de revoir surtout le fonctionnement de l'ANDI. «Nous allons changer la manière d'agir de l'ANDI. Celle-ci ne devrait pas seulement être un simple guichet pour recevoir les investisseurs potentiels. Elle devra être dotée d'un service d'appels à projets qui consiste à aller à la rencontre des promoteurs pour les démarcher», ajoute-t-il. Ce faisant, l'orateur relève la faiblesse de la croissance industrielle nationale qui ne génère actuellement que 4,5% de la valeur ajoutée du produit intérieur brut (PIB). «Pour atteindre un taux de 6% de valeur ajoutée, il faut que l'industrie nationale progresse annuellement de 10 à 15% et crée 80 000 emplois/an», ajoute-t-il.

#### **«Le projet de la politique de l'industrie avalisée»**

Cherif Rahmani annonce également que la politique nationale de l'industrie élaborée par son département a été avalisée, avant-hier, par le Premier ministre. Elle vise, selon lui, à réaliser plusieurs objectifs, dont l'aide à la création d'emplois, la réduction de l'informel et le lancement du parc industriel. «L'objectif de cette politique industrielle à l'horizon 2020 est celui d'augmenter la valeur ajoutée, réduire les importations, augmenter les exportations, aller au plus profond du territoire national et sortir de la commande publique», affirme-t-il. Dans ce sens, le ministre précise que la préférence accordée à la production nationale est un choix cardinal. Et d'ajouter : «Je souhaiterais que les walis enracinent le choix de l'outil national.»

Abordant le dossier du Comité d'assistance à la localisation, à la promotion et à la régulation du foncier (Calpiref), il souligne «qu'en un trimestre, 2439 dossiers ont été traités». «Les projets sont relativement bien équilibrés sur le territoire avec un volume financier de 84 milliards de dinars pour des prévisions de 20 500 emplois», indique-t-il. Selon lui, le projet de lancement des parcs industriels est en cours avec le lancement de neuf appels d'offres. «Les entreprises réalisatrices seront choisies d'ici la fin du mois de juin en cours», dit-il, précisant que ces parcs auront des services et des commodités, comme les guichets de banques, de l'ANDI et de l'ANDPME. Dans la foulée, le ministre s'engage à identifier les actifs industriels inexploités et appelle les promoteurs intéressés par leur exploitation à présenter leurs projets.

Madjid Makedhi

Support	LIBERTE	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Le premier ministre les a instruits d'accompagner les projets d'investissement</b> <b>Sellal aux walis : “Libérez le foncier industriel !”</b>		

*Lors de son intervention, le Premier ministre a affirmé que l'État ne remettra pas en cause la règle 49/51, même si le gouvernement œuvre à relancer la machine industrielle par l'encouragement des investissements nationaux et étrangers. À ce titre, il a insisté sur l'impératif de repenser le statut et les missions de l'Agence nationale pour le développement de l'investissement (Andi), de libérer le foncier industriel et de se débarrasser des “scories de la bureaucratie”.*



**L**a rencontre du gouvernement avec les walis, tenue hier au Palais des nations, ne s'est pas centrée uniquement sur la préparation du mois de Ramadhan et de la saison estivale. Elle a débordé sur d'autres aspects de l'action publique, à l'image du redéploiement du commerce informel, les activités du Calpiref (Comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier), les attributions des logements locatifs publics, l'hygiène du milieu et, enfin, la mise en œuvre du programme d'urgence 2014 d'électricité de Sonelgaz. Quasiment l'ensemble des ministres se sont succédé à la tribune pour exposer les réalisations de leurs secteurs respectifs et relever les contraintes.

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, a ébauché le menu et les attentes de cette rencontre. “Plus de neuf mois après la mise en œuvre du plan du gouvernement, il a été jugé opportun de faire un point de situation des actions entreprises au niveau local, en vue de former une vue d'ensemble, nous permettant d'évaluer valablement les premiers résultats enregistrés et de prendre connaissance en toute objectivité des insuffisances constatées”. C'est par cette explication qu'il a donné le coup d'envoi de la réunion en citant, un à un, les sept points inscrits à son ordre du jour. Plus prolix, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a particulièrement insisté sur la relance de l'industrie, qui constitue, de son point de vue, le maillon faible de l'économie nationale. Il a illustré ses affirmations par deux chiffres, qu'il a qualifié lui-même d'édifiants.

Il a indiqué que dans les années 1980, la valeur ajoutée de la production industrielle avait atteint 15%, soit à deux points de l'indice mondial.

Actuellement, ce taux tourne autour de 4,5%, après avoir chuté au plus bas à la fin de la décennie 1990. “La situation s'améliore. Mais notre défi majeur, aujourd'hui, est de retrouver, dans les meilleurs délais, la base industrielle du pays”. Il a cité, à ce titre, deux exemples qui se neutralisent de par leur connotation, l'une positive, la seconde négative.

Pour lui, Relizane, qui mène une coopération fructueuse avec les Turcs dans le domaine du textile, est l'exemple à suivre.

A contrario, la cadence des dossiers examinés par le Calpiref est jugée très faible. Sur 35 000 dossiers, uniquement 15 000 ont été traités jusqu'alors. "Il faut faire feu de tout bois. Si vous pouvez créer une zone d'activité industrielle dans chaque commune, allez-y", a-t-il lancé en direction des walis. "Il ne faut plus hésiter à prendre des initiatives. L'essentiel est d'être de bonne foi. Si vous avez besoin d'une couverture par rapport à la réglementation, nous sommes là", a-t-il poursuivi sans manquer d'interpeller ses vis-à-vis sur ce qu'il a considéré comme une plaie profonde de l'administration locale. "Tous les dossiers que nous examinons au niveau central sont entachés de bureaucratie. Il faut absolument se débarrasser de ces scories, qui sont pire que le cancer", a asséné M. Sellal.

Il a estimé, urgent, de réviser les attributions et les missions conférées à l'Andi (Agence nationale pour le développement de l'investissement) pour rendre plus attractif l'investissement en Algérie.

Dans le sillage, il a corrigé des intentions qu'on a attribuées au gouvernement, soit annuler la règle 49/51 introduite dans la loi de finances complémentaire pour 2009. "Nous avons des principes sur lesquels nous ne reviendrons pas. La règle 49/51 sera toujours de vigueur. D'ailleurs, elle ne pose aucun problème pour les investisseurs étrangers, notamment les grandes entreprises.

Tout ce qui a été dit et écrit, à ce propos, est faux", a-t-il soutenu.

Le Premier ministre a rappelé, par ailleurs, aux chefs d'exécutif des wilayas une instruction dont ils ont été destinataires récemment.

Elle a trait à la restitution, à leurs propriétaires, de 217 000 fusils de chasse, réquisitionnés alors que le terrorisme était au paroxysme de sa violence. "Nous avons pris cette décision en concertation avec le ministère de la Défense et les services de sécurité. Nous vous avons transmis des dossiers avec détails." Il a demandé, aussi, aux walis, de mieux communiquer, à l'avenir avec les représentants de la presse nationale. "Nous n'avons strictement rien à cacher. Nous n'avons aucun cadavre dans nos placards.

Il faut donner de la matière aux médias, sauf les informations portant sur la sécurité de l'État", a-t-il recommandé, avant de conclure : "Quand on aura gagné la confiance du citoyen, qui est au centre de nos préoccupations, nous aurons réussi à enrayer la culture de la haine."

Souhila HAMMADI

Support	EL MOUDJAHID	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>Usine de production Danone d'Akbou : Un fleuron de l'industrie laitière</b>		

*40 millions de litres de lait frais collecté par an.*



L'entreprise Danone Djurdjura Algérie a organisée, lundi dernier, une visite guidée au profit des médias nationaux, au niveau de son usine de production d'Akbou, (Béjaïa). Ont été présentés à cette occasion les investissements réalisés par cette entreprise, qui utilise les technologies les plus récentes dans ce domaine. Toute la chaîne de production, confiée aux bons soins d'un personnel trié sur le volet, a permis aux journalistes de mesurer à quel niveau de perfection est respecté tout le processus, à la fin duquel des produits frais et de qualité sont apportés aux consommateurs algériens.

C'est un savoir-faire hors pair qu'a développé, ces dernières années, ce fleuron de l'industrie privée de yaourt. En marge de cette visite, Jean-Yves Broussy, directeur général de Danone Djurdjura Algérie, a rappelé l'histoire de son entreprise depuis sa création en 2001, exprimant sa satisfaction des résultats obtenus.

Il dira dans ce sens que « depuis deux ans, le leader français des produits laitiers a triplé la taille de son entreprise en Algérie », ce qui n'est pas rien quand on sait que les entreprises de l'autre rive de la Méditerranée ont subi de plein fouet la crise dévastatrice de 2008. Pour appuyer ses dires, il souligne que « son entreprise investit presque chaque année pour augmenter sa croissance, et cela afin de satisfaire le marché local ».

Sur le plan compétitif, il a indiqué que « le marché algérien est assez grand et pourrait occuper une grande place ». Selon lui, pour faire de bons yaourts, il faut du bon lait. « En apparence, cela paraît simple, mais il est important de mettre en place une gestion minutieuse de la collecte de lait frais, ainsi que la concrétisation par Danone de relations de partenariat à long terme avec les éleveurs propriétaires de fermes laitières ». Il a souligné dans ce cadre que « le lait frais à partir duquel sont fabriqués les produits de Danone est une source de grande fierté ».

pour nous car il rentre dans le cadre de notre politique de développement visant à couvrir 100% de nos besoins en lait frais par une collecte de lait de qualité ».

Le but ultime, en fait, est d'offrir des produits de qualité aux consommateurs algériens et les faire profiter de tous les bienfaits du lait. Pour atteindre ces objectifs, un partenariat durable avec les éleveurs de vaches laitières, a été développé. C'est dans ce cadre a-t-il encore ajouté qu'un « Programme d'appui aux éleveurs » a été développé par Danone depuis 2006.

Ce dernier compte aujourd'hui plus de 1000 éleveurs produisant quelques 40 millions de litres de lait frais par an. Il s'appuie sur la mise en place de plusieurs aides à même de contribuer au développement de la production laitière, telles que des primes à la qualité, la mise à disposition d'aliments de bétail et de produits d'hygiène de qualité supérieure à des prix compétitifs grâce aux volumes d'achat de Danone.

Il s'agit également d'un financement pour l'achat d'équipements et de génisses, d'un accompagnement technique sur le terrain, basé sur plus de 90 ans d'expérience de Danone dans la filière laitière au niveau mondial, ainsi que des formations et des partages de bonnes pratiques entre les éleveurs. Installée depuis 2001 en Algérie avec plus de 900 salariés sur le territoire national, Danone Djurdjura Algérie a pour mission d'apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre à travers un portefeuille de produits comprenant 8 marques phares. Sa collecte de lait frais s'élève quotidiennement à quelques 100.000 litres à travers 27 centres de collecte.

Ait Ziane Makhlouf

Support	LE JEUNE INDEPENDANT	Date	26 Juin 2013
Titre	Les médias nationaux chez Danone Djurdjura Algérie		

*L'hygiène et la qualité, le credo de DDA.*



**D**anone Djurdjura Algérie (DDA) a ouvert les portes de son usine de production d'Akbou (Béjaïa) aux médias nationaux. Le groupe de journalistes a sillonné les différents compartiments de la chaîne de production de yaourts, alors qu'un programme a été prévu pour leurs enfants. Avis aux éventuels visiteurs : chez Danone, on ne badine pas avec l'hygiène et la sécurité.

Même si le voyage était quelque peu éprouvant, dès l'arrivée du groupe, une virée vers une ferme située non loin de l'usine DDA a permis de détendre l'atmosphère. Une halte pour en savoir davantage sur le procédé de collecte de lait en compagnie du responsable de collecte et de l'éleveur. Un environnement rural avec toutes les commodités nécessaires pour l'activité d'élevage. 14 vaches dont 10 en production et qui avoisinent une moyenne de 20 à 23 litres par jour chacune la moyenne nationale étant d'environ 15l/J).

«Près de 100 000 litres de lait cru sont collectés chez 1 000 éleveurs organisés en 26 centres de collecte», affirme Chakib Chabou, responsable sourcing lait chez DDA. La mise en place d'un «programme de soutien aux éleveurs» depuis 2006 a permis à l'entreprise d'assurer un produit de qualité. Le programme se résume, d'une part en une série de mesures pour améliorer et augmenter la capacité de production laitière, telles que des primes à la qualité, la mise à disposition d'aliments du bétail et de produits d'hygiène de qualité à des prix compétitifs et, d'autre part, en une aide financière destinée à l'achat d'équipements et de génisses et en un accompagnement technique sur le terrain. «Nous avons l'ambition de développer la taille des fermes», soutient Mohamed Amine Salhi, responsable du développement de la collecte, qui se dit satisfait des performances des génisses de la ferme en précisant que les éleveurs de DDA ont signé une convention qui stipule le respect des conditions d'hygiène lors de la traite.

La visite guidée de la chaîne de production de DDA nous a permis d'observer de près la rigueur dès qu'il s'agit d'hygiène et de sécurité (produit et personnel). Le souci de la chose a fait qu'une «charte Danone» est mise en place. Un guide pratique est à la disposition des visiteurs. Le 1er commandement chez DDA : le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour garantir des produits de qualité et une sécurité maximale pour son personnel. Le contrôle qualité est omniprésent à chacune des étapes de la production, depuis la ferme jusqu'à la main du consommateur.

«Le programme de contrôle qualité repose sur trois axes fondamentaux : la transparence tout au long de la chaîne de production, les contrôles permanents de la qualité et le dialogue avec le consommateur», précise Jean-Yves Broussy, directeur général de DDA qui précise que 300 millions de DA sont consacrés annuellement pour le volet qualité. S'agissant de la production de DDA, pas moins de 110 millions de tonnes de yaourts de différents arômes sont produites chaque année.

«Nous n'avons pas le droit à l'erreur car le consommateur algérien est très exigeant », rappelle M. Broussy qui ne rechigne point face la concurrence rude dans la filière. Le DG de DDA prévoit à l'avenir d'accroître la taille de son entreprise qui fait déjà partie du top 20 des installations laitières du groupe Danone présent à travers 65 pays dans le monde. Danone Djurdjura Algérie a une part de marché estimée à 30%. DDA escompte porter le taux de couverture de ses besoins en lait cru, actuellement de 35%, à 50% à l'horizon 2015.

Ce qui équivaut à 60% de production complémentaire en lait cru. DDA a réalisé 12 milliards de DA de chiffre d'affaires en 2012. Son effectif est estimé à près de 1 000 travailleurs entre collaborateurs et fermiers.

Ahmed Kessi



Support	L'EXPRESSION	Date	25 Juin 2013
Titre	<b>SYMPOSIUM INTERNATIONAL SUR LA CYBERCRIMINALITÉ</b> <b>La formation fait terriblement défaut</b>		

*L'Algérie doit renforcer son arsenal juridique pour lutter contre la cybercriminalité.*

**L**a formation en cyber sécurité est loin d'être à jour. Le vide juridique et la non-maîtrise de la matière, sont les principaux points noirs de la lutte contre la cybercriminalité. L'Algérie est menacée de plus en plus par ce phénomène. Elle est classée 5e au niveau de l'Afrique en tant que le plus vulnérable.

C'est ce qu'ont affirmé, hier, des experts internationaux dans le domaine, lors d'une rencontre organisée à Alger par le Word Trade Algérie en collaboration avec l'Association algérienne des fournisseurs d'accès à l'Internet (Aafsi). L'avocate et experte en cybercriminalité, Mme Hind Ben Miloud, a tenu à préciser qu'il n'y avait pas de vide juridique en Algérie dans la lutte contre la cybercriminalité, mais les textes de loi actuels méritaient d'être étoffés et actualisés. «Il existe, depuis 2004, tout un dispositif légal et un programme national de lutte contre la cybercriminalité. Simplement, les textes actuels sont insuffisants et il faut les étoffer», a-t-elle relevé, tout en plaidant pour l'adhésion de l'Algérie à la Convention de Budapest qui sert de base pour l'ensemble des pays d'Europe, d'Amérique et d'Asie. «Cette rencontre a pour objectif de consolider la formation dans le domaine de la lutte contre la cybercriminalité, informer et sensibiliser les entreprises et les institutions sur les dangers de la cybercriminalité», souligne Ali Kahlane, président de l'Association algérienne des fournisseurs d'accès à l'Internet (Aafsi). Cet événement vise à faire partager par les différents participants des informations sur des domaines ayant trait à l'édifice réglementaire mis en place pour prévenir et combattre toute dérive en la matière, ainsi qu'aux techniques d'investigation.

Selon, M. Kahlane, les différentes expressions de la criminalité informatique portent atteinte aux individus, aux organisations et aux Etats, bien que les impacts soient différents en fonction des victimes. «Tout le monde est concerné à mener cette bataille de lutte contre la cybercriminalité qui nous menace de plus en plus», souligne le vice-président de l'Association algérienne des fournisseurs d'accès à l'Internet, en ajoutant que l'avantage de l'Algérie est l'expérience étrangère en la matière. Mme Francesca Bosco, experte internationale en cybercriminalité, a indiqué que l'infrastructure informatique et les télécoms constituent la cible et le moyen de réaliser des délits.

Selon l'experte, la lutte de pouvoir «est la recherche de profits, intimidation, menaces, prise de contrôle, destruction, surveillance, manipulation d'information, blanchiment d'argent, etc.». Elle ajoute que «les technologies de l'information sont des facteurs de performance de la criminalité et de la guerre économique. Comprendre les logiques économiques et leviers permettant l'expression de la cybercriminalité favorisent de développement d'une approche holistique».

De son côté, professeure Solange Ghernaoui, directrice, Swiss Cyber Security advisory and Research Group, dévoile que «les différentes expressions de la criminalité informatique portent atteinte aux individus, aux organisations et aux Etats. Bien que les impacts soient différents en fonction des victimes, la cybercriminalité peut se définir comme étant une guerre de l'information par l'information, pour l'information» elle regrette que «le cyberspace est devenu le champ de bataille privilégié de la guerre économique».

L'expérience étrangère en la matière a été présentée par des conférenciers, invités dans le cadre des échanges de sécurité informatique contribuant à la sécurité des informations des institutions publiques et privées qui ont présenté l'expérience de leurs pays. Un phénomène qui a fait 556 millions de victimes en 2012 à travers le monde, selon les chiffres avancés par l'experte internationale, Francesca Bosco.

Ilhem TERKI

Support	EL MOUDJAHID	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>Développement rapide des technologies : Un défi majeur pour les médias nationaux</b>		

*Le développement rapide des technologies de communication représente le plus grand défi pour les différents médias nationaux qui doivent se hisser au niveau requis par la formation de leurs ressources humaines et la recherche de solutions intelligentes pour leur survie.*



**L**e développement rapide des technologies de communication représente le plus grand défi pour les différents médias nationaux qui doivent se hisser au niveau requis par la formation de leurs ressources humaines et la recherche de solutions intelligentes pour leur survie. Des responsables de médias lourds et de la presse écrite ont été unanimes à déclarer, en marge de l'exposition «Mémoire et réalisations» du secteur de la communication, organisée dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance nationale, que l'enjeu aujourd'hui pour les gestionnaires de ces institutions médiatiques est la préservation de la place acquise depuis 50 ans d'indépendance.

Le directeur de l'information de l'APS, M. Mustapha Abdelli, a indiqué, à ce propos, que l'agence, principal pourvoyeur de la presse classique et électronique nationale et internationale en informations, s'attelle à améliorer ses services et à diversifier ses offres dans différents domaines, par l'introduction de moyens modernes de communication et une formation de qualité pour ses journalistes. Située au cœur du circuit médiatique national, l'APS accède progressivement au domaine audiovisuel en créant un service dédié à ce créneau chargé de couvrir certaines activités et réaliser des reportages sur des sujets qui intéressent différentes franges de la société.

L'agence a également procédé à la création de sites électroniques régionaux parallèlement à la mise en place progressive de sa Web TV en prévision de la création de sa propre chaîne de télévision. Dans ce contexte, le directeur général de l'entreprise de télévision nationale, Tewfik Kheladi, a affirmé que la télévision nationale doit impérativement moderniser ses moyens techniques afin de se hisser au niveau des développements rapides enregistrés dans ce domaine avec tout ce que cela suppose comme investissements à des coûts faramineux.

La formation est l'autre volet qui revêt une importance capitale, sachant que cette institution œuvre à former son potentiel humain de manière à répondre aux techniques modernes dans la transmission des événements en temps réel, a-t-il ajouté. Le journal El Moudjahid confère, de son côté, une importance particulière à ce domaine.

Sa directrice générale, Mme Naâma Abbas, a précisé que ce quotidien historique était déterminé à se propulser au niveau des mutations que connaît le secteur de l'information. Le quotidien, a-t-elle ajouté, «a réussi à attirer, sur sa publication électronique, pas moins de 3 millions de lecteurs, un nombre appelé à augmenter».

La directrice générale du journal Echaâb, Mme Amina Debbache, a, pour sa part, indiqué que le quotidien, l'un des symboles de la République algérienne, a suivi les évolutions en cours dans le pays et tente de trouver sa place parmi les 130 publications d'information, notamment dans un contexte marqué par le développement technologique déterminant dans l'expansion de tout moyen d'information.

Publié dans : Technologies, Médias

Support	LIBERTE	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Lancement de deux sites e-commerce</b>		



**A** la demande du distributeur algérien, Algérie Cyber Market, l'entreprise française, Octave.biz, vient de lancer deux sites internet de vente électronique. Le premier, [www.nechrifenet.com](http://www.nechrifenet.com), est généraliste et offre de nombreux produits de qualité (produits électroménagers, High Tech, de bien-être, jouets, etc.). Le second, [www.kitabi.dz](http://www.kitabi.dz), est spécialisé dans la vente des livres.

Pour mener à bien l'opération commerciale, Octave.biz, comme précisé dans son dernier communiqué, a préétabli des « étapes » pour acheter et recevoir les produits en quelques jours. Allant du choix des produits et la confirmation du panier jusqu'au choix du lieu de livraison et la sélection du mode de paiement.

Cette vitrine commerciale englobe le travail de toute une équipe d'entreprises algériennes, comme mentionné dans le communiqué. Tout d'abord, d'un commerçant, représenté par la société Algérie Cyber Market créée par Djamel BENDJABER. Suivi de la plateforme logistique, qui s'occupe du stockage, la préparation de commandes par la société MBCC VSI qui dispose d'entrepôts dans la wilaya d'Alger et qui a mis en place une flotte de véhicules en propre pour desservir tout le territoire algérien. Enfin, les points relais couvrant une grande partie du territoire algérien grâce à des accords avec plus de 50 magasins physiques à travers tout le pays, selon le même communiqué.

En septembre dernier, dans un entretien accordé à Liberté au salon MED-IT, Michel Perrinet, président d'Octave.biz avait assuré que ces sites allaient être conçus «à la demande d'un distributeur algérien qui est aujourd'hui client chez nous, avec qui nous préparons quatre sites web et le temps qu'il finalise tout ce qui est problématique logistique, car c'est le principal sujet du e-commerce ».

Imène AMOKRANE

## FINANCEMENT

Support	EL MOUDJAHID	Date	24 Juin 2013
Titre	<b>Le délégué général de l'ABEF a radio Chaîne III : « Il faut augmenter la part de financement de l'investissement productif »</b>		

*Invité, hier, de la Chaîne 3 de la Radio nationale, le délégué général de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) s'est félicité de la bonne santé financière des banques algériennes, soulignant que celles-ci ont maintenant la capacité d'une grande intervention dans les crédits.*



« **A**ujourd'hui, nous avons un système bancaire solide. Ce n'est pas peu dire dans la conjoncture de crise internationale actuelle. Le facteur de stabilité du système bancaire est quelque chose d'extrêmement important. Que nous ayons des banques qui affichent des résultats extrêmement positifs, il faut s'en féliciter. Et nos banques ont la capacité d'une grande intervention dans les crédits », a déclaré M. Abderezak Trabelssi sur les ondes de la radio.

L'invité de la rédaction a, d'autre part, mis en exergue que la Banque d'Algérie vient de publier le rapport trimestriel 2013, document qui vient confirmer une série de rapports établis depuis des années déjà. Ce document révèle concrètement, et de manière chiffrée et sans équivoque, qu'il y a une croissance « extrêmement importante » des crédits. Le taux de croissance est, en effet, à 2 chiffres au moment où, faut-il le rappeler, beaucoup de pays souffrent d'une faiblesse de la croissance du crédit. Le deuxième constat indiscutable et irréfutable — par ce que chiffré — concerne la part des crédits alloués au secteur privé qui est plus importante que celle accordée au secteur public, et ce depuis 2005.

Chiffres à l'appui, il dira qu'au 1er trimestre 2013, il a été enregistré « une hausse de crédits de l'ordre de 2.300 milliards de dinars pour le secteur privé. Un peu moins a été accordé au secteur public ». M. Abderezak Trabelssi, et tout en relevant que « la hausse des crédits se poursuit », qualifiera cet aspect de « très positif ». Il nuancera, toutefois : « Cela ne veut pas dire que ces crédits sont orientés vers l'investissement productif » et c'est là où, selon lui, réside toute la problématique. Insistant particulièrement sur l'impérieuse nécessité de « s'y intéresser de manière plus approfondie », le délégué général de l'ABEF martèle : « Il faut augmenter la part de financement de l'investissement productif ».

De l'avis de M. Trabelssi, « la statistique que l'on a à travers les crédits à moyen et long terme est une statistique qui commence à devenir de moins en moins pertinente parce qu'elle ne colle pas forcément à un financement de l'investissement. Il faut que l'on s'intéresse de plus près au financement de l'investissement productif ».

Mais comment faire pour que le secteur privé, tel qu'il est aujourd'hui (TPE, PME et grandes entreprises) se développe ? Rappelant qu'il existe en fait toute une série d'actions visant à faciliter, du point de vue bancaire, la tâche de l'investisseur productif. Il mettra en exergue l'impératif de lever l'ensemble des obstacles s'opposant à l'investissement productif et de faire en sorte que ce dernier devienne « moins risqué pour les banquiers ». Pour M. Abderezzak Trabelssi, il ne suffit pas de mettre de l'argent pour que l'investissement productif avance. « Sinon, il y a longtemps que l'investissement productif aurait décollé ». Il soutient qu'il « ne s'agit pas d'argent parce que c'est le dernier maillon. Il s'agit, tout simplement, de revoir et de revisiter l'environnement de l'entreprise privée qui s'inscrit dans l'investissement productif ».

Relevant que nous avons à élargir le paysage des produits de financement dans notre économie, il rappelle que les dernières études sur le secteur privé montrent que nous avons une majorité d'entreprises qui sont des très petites entreprises (TPE). « Nous avons aussi des petites et moyennes entreprises ainsi que de grandes entreprises. Il faut que nous adaptions l'offre de produits de financement à ces différentes catégories d'entreprises. Comme « première » réponse à cette adaptation de l'offre aux besoins du marché, il citera celle de l'ABEF.

L'ABEF a engagé dans le cadre d'une coopération internationale avec GIZ qui est un programme allemand de développement, un programme de mise en place du financement de très petites entreprises qui dure depuis plus d'une année. Aujourd'hui, les mécanismes à la fois de formation et des tests ont été mis en place dans deux banques pour pouvoir généraliser la formation des banquiers sur la micro-finance, indique l'invité de la rédaction. Mais pourquoi ne l'avoir pas fait plus tôt ? M. Trabelssi rappelle que le recensement de l'ONS indiquant que plus de 90% des entreprises sont des TPE date de l'année dernière. « Il n'y a qu'à cette date-là qu'on a eu une idée plus ou moins exhaustive du secteur privé », soutient le délégué général de l'ABEF. Et de préciser : « Avant, il n'y avait pas d'études exhaustive. Il y avait des appréciations, des analyses, des estimations, mais pas d'étude exhaustive. La première étude exhaustive sur le secteur privé c'est celle fournie par l'ONS.»

Au sujet des opportunités de financement qui sont à prendre en charge par les banques, M. Trabelssi notera qu'il « nous manque cette connaissance des marchés qui existe ailleurs ». C'est-à-dire, des établissements spécialisés qui ne font que les études de marché, de manière à signaler le risque aux gens et partant savoir dans quel créneau se positionner. Or, « nous n'avons pas cet outil et nous devons absolument le mettre en place », selon M. Trabelssi.

A retenir, par ailleurs, au premier trimestre 2013, le volume des financements enregistrés à l'importation était de plus de 12 milliards de dollars. « C'est un niveau qui reste inférieur par rapport à celui de l'an dernier. Toutefois, si les financements de l'investissement productif ne connaissent pas la croissance que l'on souhaiterait, ce n'est pas à cause de l'importation », note M. Trabelssi.

Soraya G.

Support	L'EXPRESSION	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>LE NOUVEAU RÈGLEMENT A PARU, HIER, AU JOURNAL OFFICIEL</b> <b>Les clients exonérés des frais bancaires</b>		

*Les clients ne paieront plus, désormais, de taxe pour effectuer un versement ou un retrait d'argent en espèces auprès de leur banque.*



**L**orsqu'un client effectuait un versement dans une banque, il devait s'acquitter, aussitôt, d'une taxe. Cette mesure qui aurait provoqué un scandale dans d'autres pays, a longtemps été appliquée chez-nous, au motif que c'est un service et que, par conséquent, il doit être compensé moyennant une commission.

Afin de corriger cette injustice et mettre de l'ordre dans la maison, la Banque d'Algérie a concocté un nouveau règlement qui a paru, hier, au Journal officiel. Certes, les organismes financiers disposent de toute la latitude pour fixer les taux d'intérêts débiteurs et créditeurs, mais ils ne doivent en aucun cas dépasser le seuil arrêté par la Banque d'Algérie.

Outre les dépôts et retraits d'argent en liquide, l'ouverture et la clôture des comptes en dinars, la commande et la remise de chèquiers, la délivrance d'un carnet d'épargne, l'établissement et l'envoi d'un relevé de comptes trimestriels et l'émission de virement de compte à compte entre clients de la même banque, font aussi partie de la nouvelle nomenclature des services assurés gratuitement par la banque. Pour les clients, ces mesures sont salvatrices et concourront à assurer de meilleures relations avec les banques.

Des agents zélés, particulièrement les caissiers, n'hésitent pas à désertir leurs postes, parfois durant de longues minutes, oubliant qu'ils sont au service des clients et qu'ils doivent tout faire pour leur faciliter la tâche. Pour plus de transparence et d'efficacité, les banques sont tenues d'informer leurs clients sur les conditions d'utilisation des comptes ouverts, sur les prix des différents services, ainsi que sur les engagements et conventions les liant.

Dans le nouveau règlement, il est question, aussi, des tarifs et commissions des opérations de commerce extérieur. Comme pour les taux d'intérêt, les montants des tarifs et commissions prélevées par les banques sont plafonnés.



La commission versée dans le cas d'une domiciliation est fixée à 3000 dinars, celle concernant l'ouverture d'un crédit documentaire est, elle aussi, fixée à 3000 dinars, en plus des frais swift qui s'élèvent, eux, à 2500 dinars. S'agissant de la commission de change, selon la nouvelle réglementation, elle a été plafonnée à 0,25% et ne doit pas, cependant, être inférieure à 2500 dinars, plus les frais swift évalués à 2 500 dinars également. La Banque d'Algérie précise que toute commission prélevée en dehors de la liste qu'elle a établie n'est pas réglementaire. De même qu'elle somme les banques d'adresser à l'Inspection générale de la BA un état trimestriel des revenus ayant trait aux opérations de commerce extérieur à l'import et de transferts de revenus. Le texte ajoute que «le cours de change applicable aux clients au titre de paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ainsi que tout autre paiement autorisé s'apparente au cours effectif d'exécution de l'opération de change de couverture sur le marché interbancaire des changes».

Kaci AGGAD

Support	LIBERTE	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>La Banque centrale plafonne les marges des banques étrangères</b> <b>La Banque d'Algérie serre les vis</b>		

**L**a Banque d'Algérie vient de serrer les vis en matière de financement du commerce extérieur. En effet, l'article 11 du règlement n°13-O1 - paru le 2 juin dans le Journal officiel — fixant les règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque énonce une restriction. “Les tarifs des commissions prélevées par les banques au titre des opérations du commerce extérieur sont plafonnés...” Ces tarifs étaient fixés librement par les banques. Cette mesure touche de plein fouet les banques étrangères, principalement Société Générale, Bnp Paribas et Natixis.

Elle va réduire leurs revenus, en d'autres termes leurs profits. “Nous allons perdre 30% du produit net bancaire (PNB)”, confie un représentant d'une banque étrangère. Puisque les banques privées, qui sont toutes étrangères, réalisent l'essentiel de leurs revenus sur l'activité de financement du commerce extérieur. Un effet d'aubaine, disait un expert bancaire. Parce que leurs profits générés essentiellement par le commerce extérieur au cours de ces dernières années sont devenus très importants.

Ces banques, de la façon la plus légale, transfèrent d'importants bénéfices vers leur maison mère. Cette mesure n'aura pas d'impact significatif, en revanche, sur les banques publiques qui détiennent toujours l'essentiel du marché. Par ce règlement, la Banque d'Algérie entend réorienter les crédits bancaires vers le financement de la PME et des investissements. Mais ce règlement aura un effet pervers, soutient un banquier privé. Les banques privées vont compenser ces pertes “les banques privées vont s'aligner à la directive de la Banque d'Algérie : les commissions qui étaient traitées de 0,20% à 0,30% pour les grandes entreprises qui représentent l'essentiel de l'activité du commerce extérieur de ces banques, ils vont les ramener à 0,65%, un gain de 50 points qui vont compenser les pertes sur les commissions de change.” Cela va limiter les pertes essuyées par ces banquiers sur l'activité du commerce extérieur.

Pour le même banquier, certaines banques privées risquent face à ces pertes de fermer les agences moins rentables, ceux notamment de l'intérieur du pays. Reste surtout à savoir si ce règlement en dépit de ces pertes va obliger les banques privées à privilégier le financement de l'investissement. Par ailleurs, le texte prévoit un ensemble de dispositions en faveur de la clientèle particulière. “Les banques et établissements financiers sont tenus de porter à la connaissance de leur clientèle et du public par tous moyens les conditions de banque qu'ils pratiquent pour les opérations qu'ils effectuent. À ce titre, ils sont tenus d'informer leurs clients sur les conditions d'utilisation des comptes ouverts, sur les prix des différents services auxquels ils donnent accès et sur les engagements réciproques de la banque et du client.” En cas de retard dans l'exécution de l'opération, le client bénéficie d'un dédommagement : “Tout retard dans l'exécution d'une opération de banque, au-delà de la valeur réglementaire donne lieu à une rémunération versée au client par la banque ou l'établissement financier concerné.”

K. Remouche

## COOPÉRATION / INTERNATIONAL

Support	EL MOUDJAHID	Date	24 Juin 2013
Titre	<b>Développement éco social de l'Algérie à l'horizon 2030 : Le rapport final fin prêt</b>		

*La réunion de la commission mixte Algérie - Corée du Sud dans le domaine de la prospective et du développement s'est tenue hier à la résidence Djenane El Mithak (Alger), en présence du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Prospective et des Statistiques, Bachir Messaitfa et des experts de haut niveau coréens, présidée par M. Cae One Kim, professeur Emeritus Senior Advisor de l'institut coréen de développement (KADI).*

**S'**exprimant en marge de l'ouverture des travaux de la rencontre, M. Bachir Messaitfa, a relevé que « le rapport final sur la vision de développement socioéconomique de l'Algérie à l'horizon 2030 est fin prêt ».

Il dira dans ce contexte que « ce projet sera présenté prochainement au gouvernement et puis nous expliquerons comment le faire appliquer sur les programmes quinquennaux à long et moyen terme ».

Il a été souligné que « cette nouvelle vision se décline en cinq grands axes : à savoir l'éducation ; la formation et la gouvernance économique ; l'industrie et l'environnement ; les terres et le foncier ainsi que l'économie basée sur le savoir. »

Et de poursuivre : « le département de la prospective et des statistiques a lancé depuis octobre 2011 une étude sur la vision de développement socioéconomique de l'Algérie à l'horizon 2030 en collaboration avec le ministère de la Stratégie et des Finances coréen et de l'institut coréen de développement (KDI). »

S'agissant du choix de l'institut coréen pour la préparation de l'étude, il indiqué que « celui-ci a semblé le plus approprié du fait des compétences scientifiques de cette institution, mais aussi de la réussite incontestable de l'expérience coréenne de développement et de la disponibilité dont les institutions coréennes ont toujours fait preuve à l'égard de l'Algérie. »

Mettant l'accent sur cette rencontre, il a indiqué que celle-ci « s'inscrit dans le cadre du programme de coopération entre les deux pays sur le thème « programme de partage de connaissance (Knowledge Sharring Program).

Il est à noter dans ce contexte que les objectifs recherchés à travers l'organisation de cette rencontre sont entre autres la poursuite de la coopération entre l'Algérie et la Corée du Sud en vue d'approfondir le KSP 2012, l'échange des idées et des procédures de collecte de données auprès des secteurs et des producteurs d'informations statistiques et la déclinaison d'une vision prospective en programme de développement économique et sociaux de moyens et long termes (l'Algérie 2030), ainsi que la traduction des programmes de développement de moyens termes en plans d'actions annuels.

Messaitfa n'a pas manqué de mettre l'accent sur la réalisation de l'institut algérien de développement (IAD), en affirmant que « celui-ci est sur l'examen de la possibilité de lancement. La rencontre d'aujourd'hui avec les partenaires coréens est une opportunité pour profiter de leur expérience et d'échanger les méthodes de travail concernant la prospection et la statistique », et ce dans le cadre, a-t-il encore ajouté, « de la politique du gouvernement algérien pour acquérir les systèmes et instruments intelligents, pour une Algérie émergente. » De son côté, M. Cae One Kim a exprimé sa satisfaction quant à l'organisation de cette importante rencontre en rappelant que « le travail avec l'Algérie date depuis 2006 » et de poursuivre : « l'année dernière nous avons terminé un travail qui va aider l'Algérie à prévoir un plan de développement de 2030. »

Il précisera, par ailleurs, que « la rencontre d'aujourd'hui a pour objectif de continuer le travail des précédentes rencontres pour la mise en œuvre de ces prévisions de long terme sur le moyen terme et le rendre exécutoire et opérationnel sur le terrain. »

Il a estimé, à ce titre, que « la relance du secteur de l'industrie est primordial pour l'Algérie dont la richesse nationale, tirée principalement par le capital naturel comme facteur essentiel de la production, manque de diversification. » Il y a lieu de souligner que les experts présents à cette rencontre ont souligné « qu'une dynamique du secteur réel sous deux dimensions est envisagée dans le cadre d'une vision Algérie 2030. » Il s'agit d'une dynamique d'expansion globale de l'économie ou d'un changement structurel de l'économie à travers l'expansion de certains secteurs porteurs. Ainsi, la nécessité d'augmenter de deux fois et demie le revenu par habitant pour passer de 4.700 dollars actuellement à 11.800 dollars en 2030, d'atteindre un taux de croissance annuel de 7,5% à partir de 2015 et de maintenir la croissance dans le secteur des hydrocarbures entre 1 et 2% à l'horizon 2030.

Makhlouf Ait Ziane

Support	EL WATAN	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>Ola Borten Moe, ministre du Pétrole la Norvège veut renforcer sa présence</b>		

*Le ministre norvégien du Pétrole et de l'Energie, Ola Borten Moe, a réaffirmé «l'engagement de la Norvège à renforcer sa présence en Algérie» après une rencontre qu'il a eue avec le ministre algérien de l'Energie et des Mines, Youcef Yousfi, selon un communiqué du ministère.*

**L**e ministre norvégien, qui effectue une visite en Algérie depuis lundi, en compagnie d'une délégation comprenant des responsables de Statoil, a eu des entretiens hier avec M. Yousfi. Entretiens qui ont été élargies aux délégations des deux pays et ont porté sur «l'examen de l'état des relations de coopération et de partenariat, qualifiées d'excellentes dans les domaines des hydrocarbures, et les perspectives de leur renforcement», selon la même source. «Nous avons discuté des perspectives de coopération dans les domaines des hydrocarbures et de la formation dans l'industrie pétrolière et gazière et les possibilités de les renforcer dans les domaines de la recherche, de l'exploration et de la production», a indiqué M. Yousfi, qui a qualifié les relations bilatérales d'«excellentes» dans une déclaration, cité par le communiqué.

Le ministre norvégien a indiqué que «les discussions entre les deux parties ont porté sur le renforcement de la coopération entre l'Algérie et la Norvège dans les domaines des hydrocarbures et de la prospection des opportunités offertes aux sociétés des deux pays dans ce domaine», selon la même source. Le ministre norvégien a réitéré «sa reconnaissance et ses remerciements aux autorités algériennes pour leur disponibilité et leur collaboration» et réaffirmé «l'engagement de la partie norvégienne à renforcer sa présence en Algérie».

Liès Sahar

Support	LIBERTE	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>Troisième rencontre e-commerce L'adaptation du B to B en Algérie</b>		

**L**e B to B, business to business, a été le sujet de la rencontre sur l'e-commerce organisée le 26 juin par Octave.biz en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Algéro-Française (CCIAF) à Alger (siège de la CCIAF, 01 rue professeur Vincent). Il était question d'aborder les difficultés d'imposer l'e-commerce et la possibilité de son adaptation en Algérie devant l'inexistence du paiement électronique.

Animée par Selim Mazni, chargé de développement en Algérie pour la société Octave.biz, la conférence était une occasion de « clarifier » certains points liés à l'importance de l'économie numérique, l'e-commerce et son évolution dans le monde. Egalement, de faire valoir le commerce en ligne à l'heure des révolutions des technologies du web. Pour ensuite bondir sur le commerce en ligne B to B, qui désigne les échanges entre un fournisseur de produits intermédiaires et un producteur distribuant au consommateur final. Selon Selim Mazni le B to B est « un axe stratégique pour les entreprises algériennes ». Néanmoins la notion du Business to Business est très peu connue en Algérie malgré la possibilité de son adaptation par les entreprises algériennes, car il permet de « créer un réel avantage concurrentiel pour l'entreprise et son réseau de distribution », a-t-il indiqué.

« Dans le B to B il n'y en a pas de problématique de paiement car il n'y a aucun distributeur dans le monde qui se fait payer par son revendeur ou son grossiste par carte bancaire », comme l'a encore affirmé le chargé de développement en Algérie de la société Octave.biz.

Le Business to Business comporte en lui plusieurs avantages. Il permet, comme l'a rappelé le conférencier, aux professionnels de « vendre leur produits grâce à une plateforme sur laquelle les grossistes et les revendeurs pourront se connecter en ayant un log-in et voir la disponibilité des produits et les stocks et pouvoir acheter de grandes quantités ». Pour se faire, « Octave.biz permet de passer à ce type d'e-commerce en attendant de la démocratisation du B to C », a-t-il ajouté.

D'autant plus que le B to B est beaucoup « plus adaptable aux entreprises algériennes ». Selim Mazni a aussi affirmé la possibilité de passer ensuite par le B to C, « en continuant le système de vente actuel en adoptant un autre plus informatisé et plus adapté à un système de gestion encore plus intéressant pour pouvoir vendre d'une manière plus profitable. » Toujours selon Selim Mazni, l'e-commerce est possible en Algérie, « il y a déjà des réalisations qui sont faites en B to C pour l'instant ». Parmi les sites e-commerce lancés Algérie, ont été évoquées Nechrifenet.com et kitabi.dz, qui sont les deux premiers sites réalisés par Octave.biz.

Optimiste, Selim Mazni a en outre dressé un bilan favorable de la croissance de l'économie numérique à l'échelle planétaire « les entreprises sont de plus en plus contraintes à se mettre à jour pour répondre aux demandes, pour être productives, et pour être compétitives, et se différencier par rapport à la concurrence, c'est le cas des entreprises en Algérie ».

Imène AMOKRANE

Support	APS	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Algérie-Koweït : renforcer la coopération dans le domaine de l'habitat</b>		

**A**LGER- Les moyens de développer la coopération dans le domaine de l'habitat entre l'Algérie et le Koweït ont été au centre de l'entretien qui a réuni jeudi le ministre de l'Habitat et de l'urbanisme, M. Abdelmadjid Tebboune, et l'ambassadeur du Koweït à Alger, Saad Fayçal Eddouiche, a indiqué un communiqué du ministère.

Lors de cette entrevue, les deux parties ont exprimé leur volonté de développer la coopération bilatérale fondée sur l'échange d'expériences en matière de bâtiment et d'équipements publics et d'encourager les entreprises algériennes et koweïtiennes à développer les investissements entre les deux pays.

L'ambassadeur du Koweït a fait part également de la disposition de son pays à renforcer le partenariat entre les deux pays, précise la même source.

M. Tebboune a salué enfin, toute forme de coopération entre l'Algérie et le Koweït.

Support	LIBERTE	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>CNUCED : baisse des investissements étrangers en Algérie à 1,48 milliard de dollars en 2012</b>		

*WASHINGTON - Les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie ont enregistré une nette baisse en 2012 en s'établissant à 1,48 milliard de dollars contre 2,57 milliards de dollars en 2011, soit un recul de 42%, selon les chiffres publiés mercredi par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).*

**D**ans son nouveau rapport mondial sur les IDE réalisés durant l'année 2012, cette organisation de l'ONU relève qu'un retour de confiance des investisseurs étrangers semble s'amorcer en Afrique du nord avec une augmentation de ces investissements de l'ordre de 35% en se chiffrant à 11,5 milliards de dollars contre 8,5 milliards de dollars en 2011.

Néanmoins, elle observe que sur les cinq (5) pays de cette région, ceux qui ont connu un recul des IDE en 2012 sont l'Algérie et le Soudan (ceux de la Libye ne sont pas évalués au vu des troubles qui y règnent).

Ainsi, l'Egypte et le Maroc ont accueilli des IDE de l'ordre de 2,8 milliards de dollars chacun, tandis que la Tunisie a engrangé des investissements étrangers pour 1,9 milliard de dollars, et le Soudan pour 2,4 milliards de dollars.

Sur l'ensemble de l'Afrique, les IDE ont atteint 50,04 milliards de dollars en 2012 contre 47,6 milliards de dollars en 2011. L'Algérie se classe en 17ème position sur les 54 pays du continent en terme de montant des IDE.

Les cinq plus grands récipiendaires des investissements étrangers à l'échelle africaine sont le Nigeria (7,03 milliards de dollars), le Mozambique (5,2 milliards de dollars), l'Afrique du sud (4,57 milliards de dollars), la RD Congo (3,31 milliards de dollars) et le Ghana (3,29 milliards de dollars).

Dans le monde arabe, l'Algérie occupe la 13ème place sur les 21 pays de cette région.

Les trois premiers pays arabes qui ont accueilli les plus gros IDE en 2012 sont l'Arabie saoudite (12,18 milliards de dollars), les Emirats Arabes Unis (9,6 milliards de dollars) et le Liban (3,78 milliards de dollars).

Par ailleurs, la CNUCED indique que les IDE à travers le monde se sont établis à 1.351 milliards de dollars en 2012, contre 1.651 milliards de dollars en 2011, en baisse de 18%.

Les IDE sont concentrés à hauteur de 52% dans les pays en développement qui ont attiré pour 703 milliards de dollars d'investissements étrangers contre 561 milliards de dollars dans les pays développés.

Le Top 5 des pays récipiendaires des IDE sont les Etats-Unis (168 milliards de dollars), suivis de la Chine (121 milliards de dollars), Hong Kong (75 milliards de dollars), Brésil (65 milliards de dollars) et le Royaume-Uni (62 milliards de dollars).



Support	EL MOUDJAHID	Date	27 Juin 2013
Titre	<b>Système d'information Sanitaire algérien : Un outil précieux d'aide à la décision et au pilotage du secteur</b>		

*Le Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de l'informatique du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), a organisé, hier à Alger, un séminaire sur la mise en œuvre du Système d'Information Sanitaire (SIS) algérien.*

**L**e Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de l'informatique du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière (MSPRH), a organisé, hier à Alger, un séminaire sur la mise en œuvre du Système d'Information Sanitaire (SIS) algérien.

L'équipe du PASS et du contractant MEDASYS SA, travaillant sur la conception, le développement et la mise en œuvre des composantes du SIS, ont présenté l'état d'avancement du développement des systèmes et les activités prévues pour atteindre les résultats envisagés.

La conférence a aussi permis aux participants de donner leurs avis et avancer des suggestions par rapport à la conception et à la mise en œuvre des différents systèmes en développement, ainsi que sur les périmètres d'actions à couvrir.

Le directeur du programme, le docteur Grim Nasser, a déclaré que «le nouveau Système d'Information Sanitaire contribuera d'une manière significative, avec une valeur ajoutée certaine, à l'amélioration de la capacité de gestion et au renforcement des instruments de pilotage du secteur de la santé dont dispose le MSPRH».

Ce projet constitue un élément clé pour atteindre les résultats du PASS.

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat au profit du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, vise à accompagner le secteur de la santé dans ses efforts de modernisation, notamment à travers l'appui dans le domaine de la prise en charge de la transition épidémiologique par une meilleure planification et gestion des services de santé. Il permettra une meilleure circulation de l'information entre les différents niveaux du système de la santé afin de faciliter le suivi de la situation épidémiologique et de la performance des services de santé, et d'assurer, par la même occasion, un pilotage et une gestion plus efficaces du secteur.

Le Système d'Information Sanitaire est subdivisé en trois grands volets, l'Entrepôt de Données Centrales (SIS.DZ) de toutes sortes d'indicateurs, notamment ceux de veille sanitaire, le Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH) et le Dossier Électronique Médical (DEM).

Ce dernier qui est une partie intégrante du Système d'Information Sanitaire a été développé dans quatre services pilotes de l'EHU d'Oran, dans un premier temps. Il est lié à l'entrepôt de données au niveau central et fournit les données et l'information nécessaires à la prise de décision.

Le DEM devrait être opérationnel avant la fin de l'année en cours, et couvrira plusieurs fonctionnalités, à savoir l'enregistrement et hospitalisation des patients et gestion des rendez-vous, la gestion de la base des données médicales, des plans de soins infirmiers et du dossier médical ; il servira de support à la décision clinique et utilisation de dictionnaires des données cliniques et une gestion et visualisation des requêtes et des résultats de laboratoire. Ce nouvel outil servira également à la documentation des interventions chirurgicales, la gestion des données liées aux services d'imagerie et du profil pharmacologique, à la transmission des données pour la facturation, la sécurité et confidentialité des données, et à la visualisation des requêtes et des résultats.

Wassila Benhamed

## EVÉNEMENTS

Support	EL MOUDJAHID	Date	26 Juin 2013
Titre	<b>10e salon international MED-IT : Une plate-forme de réflexion</b>		

*Plus de 5.000 visiteurs sont attendus et 150 exposants vont participer à la 10e édition du Salon international des technologies de l'information « MED-IT » qui se tiendra du 23 au 25 septembre 2013 au palais de la culture à Alger..*



**P**lus de 5.000 visiteurs sont attendus et 150 exposants vont participer à la 10e édition du Salon international des technologies de l'information « MED-IT » qui se tiendra du 23 au 25 septembre 2013 au palais de la culture à Alger. Placé sur le thème « Trois journées au cœur de l'innovation », cette initiative permettra notamment un apport de la solidarité numérique et la mobilisation des entreprises du secteur IT sur leur rôle citoyen et sociétal, précise le directeur général du XCOM, Karim Cherfaoui, lors d'une conférence de presse animée, hier, à la salle Mohamed Belouizdad de l'esplanade du Sofitel en compagnie de Fouad Cherfi, directeur de projet à Algérie Telecom.

30% des exposants représentent des sociétés étrangères multinationales, en l'occurrence, l'Espagne, l'Italie, la France, la Suède, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Maroc et la Tunisie, ainsi que les principaux acteurs algériens activant dans le secteur des technologies de l'information et des logiciels numériques, ont précisé les organisateurs du Salon lors de cette conférence. Le Salon Med-It « s'affirme comme une plate-forme de réflexion sur l'actualité et l'évolution des TIC », souligne le conférencier, tout en ajoutant qu'il y aura plus de 50 conférences et ateliers qui seront animées par des experts algériens et étrangers dans le domaine de l'informatique et des technologies numériques qui sont prévues en marge du Salon durant trois jours.

Les thèmes proposés dans cette édition sont des thèmes d'actualités comme : « Cloud Computing », « Big Data », « décisionnel », « sécurité des SI et des réseaux »... et bien d'autres champs de réflexion. Un concours national des meilleures IT algériennes sera également organisé en marge du Salon en vue d'encourager l'investissement des entreprises et des administrations dans l'utilisation des technologies de l'information et de valoriser les organismes les plus innovants dans le domaine de l'informatique, d'internet, des télécoms, des applications web ou mobiles, des logiciels, des services en ligne, du e-commerce et des réseaux sociaux pour les PME et PMI surtout.

Les trophées du Salon Med-It 2013 des 5 premiers lauréats des projets soumis, seront présentés lors de la cérémonie officielle de remise des prix le mercredi 25 septembre de l'année en cours à 16 h au palais de la culture Moufdi Zakaria. Le comité de sélection sera composé de 7 experts dans le domaine des technologies de l'information. Les 4 lauréats recevront des cadeaux d'Algérie Télécom.

Kafia Ait Allouache